

Procédure de Veille

Veille réglementaire, pédagogique et sectorielle

Access Formation - Janvier 2025

Access Formation met en œuvre une veille active et structurée pour garantir la conformité et la pertinence de ses formations aux exigences réglementaires et aux besoins du marché.

Objectifs de la Veille

- Garantir la conformité réglementaire de nos formations
- Anticiper les évolutions du secteur de la formation professionnelle
- Adapter nos contenus pédagogiques aux évolutions des métiers
- Maintenir nos compétences et celles de nos formateurs à jour
- Répondre aux exigences Qualiopi (indicateurs 23, 24, 25)

Types de Veille

- **Veille légale et réglementaire** : Code du travail, décrets, arrêtés, exigences Qualiopi, normes INRS
- **Veille pédagogique** : Nouvelles méthodes, outils digitaux, innovations pédagogiques
- **Veille sectorielle** : Évolution des risques, nouveaux équipements, besoins des entreprises
- **Veille concurrentielle** : Offres du marché, tarifs, nouvelles certifications

Sources de Veille

Type	Sources	Fréquence
Réglementaire	Légifrance, INRS, Ministère du Travail	Hebdomadaire
Formation pro	France Compétences, DREETS, OPCO	Mensuelle
Secourisme	INRS, Recommandations SST	Mensuelle
Habilitations élec.	Norme NF C18-510, INRS	Trimestrielle
Conduite	Recommandations CNAM R485/R489	Trimestrielle

Processus de Veille

- **1. Collecte** : Consultation régulière des sources, alertes automatiques
- **2. Analyse** : Évaluation de l'impact sur nos formations
- **3. Enregistrement** : Documentation dans notre outil de gestion

- **4. Diffusion** : Communication aux formateurs, mise à jour des supports
- **5. Évaluation** : Bilan annuel lors de la revue de direction